

(Dillenbourg, 26 octobre 1570.)

Négociations avec les habitants de Woerden et d'autres villes. — Bonne volonté de ceux de Delft. — Collectes. — Achat d'arquebuses. — Demande d'argent.

Ayant hier receu vos lettres du 20 de ce mois, j'ay esté fort joyeux d'entendre par icelles ce que m'avez mandé de la bonne affection des inhabitans de la ville de Woerden, suyvant la relation que certains députés d'illecq, comme me dictes, vous ont fait, et se doibvent partant bien asscuer que, puisque maintenant ils veullent embrasser ceste cause commune d'ung cœur et couraige si alaigre, que de ma part je n'espargneray et moins encore plaindray peine ou travail que, selon les moyens qui me restent, je puisse endurer, pour à ce les ayder et assister ; mais, comme par mes dernières du xxij de ce mois, vous aurez amplement entendu mon intention sur l'exécution des affaires susdis, je n'en seray icy redite, me remettant à ce que aurez veu par icelles, et vous diray icy scuellement que me samble encoires le mellieur, et plus seur sera, de practyquer premièrement les principalles et plus importantes, que, par mesdits dernières, je vous ay nommé, pour par le moien d'icelles pover tant mieux secourir celles de Woerden, Goude, Bueren et aultres, que me dénommez ; car vous sçavez assez combien devant tout est nécessaire d'avoir ung pas ouvert et asscuré, pour en tous événemens et à toutes occasions les pover secourir : ce que je ne voys point que je puisse aucunement fère, si premièrement ne soyons asscurés de Deventer et Utrecht, encoires qu'il soit ainsi, comme aussi vous me l'escripvez et fort bien, que lesdites villes, Woerden. Goude et Bueren, soyent de très-grande importance ; mais, pour estre si près de ladite ville d'Utrecht et mesmes derrière icelle, je ne sçauroys trouver bon de le practyquer dès maintenant, par ce qu'estant cela des-couvert, l'ennemi se pourroit tant plus asscuer de la ville d'Utrecht, de laquelle y auroit alors tant moins d'esper, et à nous seroit par là osté tout moien de pover secourir celles de Woerden, Goude, Bueren et aultres, ainsi que par vous sçauvez facilement considérer ; et pour les secourir du costé de la mer cela est trop incertain et mal

asseuré, n'estant aussi bonnement credible pour plusieurs raisons qu'estant ceste entreprinse effectuée ainsi et en la manière que me dictes, la chose puisse demeurer longuement secrète, car vous sçavez la muabilité des hommes et principalement du populaire. Par ainsi suis encoires d'opinion que le mellieur sera d'en user comme par mesdits dernières je vous ay escript, et entretenir cependant ceulx dudit Woorden, Goude et Bueren et aultres samblables à ce qu'ils demeurent en si bonne affection, jasques à ce que en temps opportun ils en seront par moy requis, et que cependant l'on s'advise pour par tous moyens possibles s'emparer de Deventer et d'Utrecht, ainsi que je vous ay mandé : à quoy, me samble, ne pourroit que fort bien servir de sçavoir ce que sur ce pourront avoir apprins et vous voudront déclarer ceulx qui vous ont mandé d'aller vers culz à Leyden, suyvant que maistre Nicollas Camerlynx vous a rapporté, par quoy ferés bien de chercher quelque moyen pour le sçavoir et m'en donner incontinent après advis pour selon ce me régler.

Ce m'at aussi esté bien grand contentement d'entendre la bonne affection, allendroict ce mesme fait, de ceulx de Delft, mais m'esmerveille qu'ils insistent si fort à ce que je me mette premier en campagne, veu que cela seroit leur entière ruyné : pour quoi les remerciant de ma part leur ferez cela entendre au mieulx que pourrez, les induisant à ce qu'ils demeurent en ceste affection pour en temps propice se rendre avecq les aultres.

J'ay de mesme fort volontiers entendu les bons debvoirs que faict le sieur de Druren, allendroict maistre Estienne van den Bergh ; et si de cela et aultres l'on pourroyt tirer quelque bon fruyct, les choses s'accommoderoient tant mieulx, comme bien amplement je vous ay faict entendre par mesdis dernières, joint lesquelles vous aurez aussi receu les lettres, que à votre instance j'ay escript aux collecteurs de Couloingne et du quartier où vous estes, si cela y puist ayder ; car aultrement ils se doibvent bien assurer qu'il m'est impossible de leur promettre quelque chose.

Touchant le marchié qu'avez conclu avecq Aert Verbeke pour les deux mille harquebouzcs avecq leurs flasques, à cinquante-six patars chacune harquebouze avec sa flasque, je ne le trouve desraisonnable, moyennant que la marchandise fusse bonne, à sçavoir les har-

quebouzes toutes semblables à celles qu'il m'a icy envoyé, et les flasques de boys et couvertes de cuyr, et en ce cas pourrez regarder de convenir plus avant avecq luy, après avoir trouvé quelque moien pour le payer aux termes que m'escripvés. Et cependant j'escripveray aussi volontiers pour luy à Basius et Reynier Gant, pour son remboursement de ce qu'on luy doit pour le passé; mais, si je me desfurnis de l'argent qui me pourra venir de ce costé-là, je seray destitué d'aultant de moyens pour ce qui se pourroyt offrir: par quoy, si, comme je vous ay si amplement escript par mes dernières, les villes n'y furnissent quelque somme pour le commencement, l'on aura tant plus de peine pour effectuer quelque bon œuvre.

Et sur ce je prieray Dieu vous avoir, Wesenbeke, en sa très-sainte garde.

Esript à Dillenbergh, ce xxvi^e jour d'octobre 1570.

Votre bon amy,
GUILLAUME DE NASSAU.
